Roissy, le 6 juillet 2015

Déposez vos bagages au cœur de Paris la veille de votre départ !

- Déposez vos valises et partez serein le lendemain ;
- Air France se charge de l'acheminement de votre bagage jusqu'à votre départ.

Pour la période estivale, Air France a renouvelé son dispositif, plébiscité par ses clients, d'enregistrement des bagages à l'aérogare des Invalides, pour les vols au départ de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle.

La veille du voyage, les clients* déposent leurs bagages au cœur de Paris. Le jour du vol, ils se rendent directement dans la zone d'embarquement et s'envolent sans passer par le comptoir dépose bagages !

Cette opération d'enregistrement des bagages est reconduite, entre le 15 juin et le 12 juillet pour des vols entre le 16 juin et le 13 juillet, au prix de 5 euros par bagage enregistré. L'enregistrement s'effectue à l'aérogare des Invalides, au cœur de Paris, la veille du départ entre 13h et 21h.

Les départs en vacances facilités

Devant le fort engouement que rencontre l'enregistrement des bagages la veille du départ, Air France étend ce service à l'ensemble de ses vols long-courriers opérés depuis Paris-Charles de Gaulle. Toute l'année, la veille du départ**, les clients peuvent déposer gratuitement leurs valises au Terminal 2F (zone d'enregistrement 3), et se présenter, le lendemain, directement en porte d'embarquement !

Bon voyage et bel été avec Air France !

**Ce dispositif est proposé à tous les clients sur vols effectués par Air France (à l'exception de Tel Aviv). Les vols au départ de l'aéroport Paris-Orly ainsi que les vols opérés par les compagnies partenaires ne sont pas concernés. La compagnie effectuant le vol est indiquée sur le mémo voyage.*

*** Enregistrement de 16h30 à 21h, au maximum 30h avant le départ du vol.*